

COMMUNIQUÉ

Panorama des polices municipales des villes moyennes Une police de proximité peu armée

À l'approche de l'examen du projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure en septembre au Sénat (dit LOPPSI 2) qui va modifier certaines dispositions relatives aux polices municipales, la Fédération des Maires des Villes Moyennes rend public les résultats d'une enquête menée auprès d'une quarantaine de villes représentative de son réseau (*voir document joint*).

Ces résultats permettent de dresser plusieurs constats sur les missions et les moyens de ce service public que l'on retrouve dans la plupart des villes moyennes.

À l'unanimité, les villes moyennes estiment que **le rôle d'une police municipale est d'assurer une « police de proximité »**, c'est-à-dire une police qui va au contact de la population et qui reste présente dans tous les quartiers.

L'organisation des moyens motorisés et la place prépondérante donnée au vélo, reflète d'ailleurs dans ces villes, une forte implication des policiers municipaux sur le terrain (4 policiers municipaux pour 10 000 habitants en moyenne).

Les résultats de cette enquête permettent également d'affirmer que les **policiers municipaux des villes moyennes** sont en général **moins fréquemment équipés d'armes à feu que leurs collègues au niveau national**. Et s'il existe probablement une géographie des villes ayant choisi d'armer leurs policiers municipaux, ce choix résulte avant tout des missions de nuit exercées par leurs agents, en lien ou non avec la police nationale.

Il ressort aussi des réponses à cette enquête que la **vidéo protection** est majoritairement présente dans les villes moyennes, et est en passe de devenir une réponse incontournable pour renforcer la sécurité et la prévention de la délinquance en milieu urbain. Même si elle reste relativement consommatrice d'effectifs, en termes d'objectifs, la vidéo protection est en effet prioritairement orientée dans les villes moyennes sur la **protection des biens et des personnes**.

Enfin, les villes moyennes sont réservées à l'idée que leur police municipale devienne une force supplétive de la police ou de la gendarmerie nationale, même si à une courte majorité, celles-ci estiment souhaitable de se voir transférer des missions de police judiciaire de moindre importance.

La FMVM

Association créée en 1988, présidée par Bruno Bourg-Broc, député-maire de Châlons-en-Champagne, la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) regroupe les maires des villes centre dont la population est comprise entre 20 000 et 100 000 habitants ainsi que les présidents des intercommunalités à fiscalité propre qui intègrent une ville moyenne.

La FMVM identifie et étudie les spécificités des villes moyennes et de leurs agglomérations, pôles d'équilibre entre les métropoles régionales et les territoires ruraux. Les villes moyennes et leurs intercommunalités sont des lieux de convergences et de mobilisation des énergies urbaines et rurales, où la qualité de vie constitue un facteur fort d'attractivité.

Organe de réflexion et de conseil, elle est une force de proposition pour la défense et la reconnaissance des villes moyennes et de leurs intercommunalités. Paritaire dans ses instances de décision, la FMVM compte aujourd'hui 191 adhérents.

FMVM

5, rue Jean Bart
75006 Paris – France

Contacts :

Armand Pinoteau, chargé de mission
Nicole Gibourdel, déléguée générale

Tél. : +33 1 45 44 99 61

Fax : +33 1 45 44 24 50

fmvm@villesmoyennes.asso.fr

www.villesmoyennes.asso.fr